

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2015

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Date de la convocation 23 mars 2015

Date d'affichage 23 mars 2015

Présents Christian Pérut, Daniel Fourreaux, Monique Ferré, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Isabelle Vilpoux-Pérut, Charles-André Petit, Wendy Pasquet de Leyde, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet.

Excusés, arrivés après le vote des 4 taxes, Cédric Moliné donne procuration à Daniel Fourreaux, Florence Bertin donne procuration à Monique Ferré.

Conseillers en exercice 15
Conseillers présents 15
Conseillers votants 15

18 h 30, M. le Maire ouvre la séance

Le Maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Approuvé à la majorité par le conseil municipal.

Ordre du jour

- Vote de 4 taxes communales
- Budget primitif communal 2015
 - Baisse des dotations
 - Subventions aux associations
- Convention avec les Francas
- Arrêté concernant la divagation des animaux
- Questions diverses

Lecture des délibérations du 19 mars 2015

Le conseil municipal approuve, par 12 voix, sans observation, ni modification, les délibérations prises lors de la séance. Les conseillers de l'opposition refusent de signer, au prétexte que ce n'est pas le compte rendu, mais seulement les délibérations.

Taxes communales

M. Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition concernant les 4 taxes communales : habitation, foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises. Il rappelle que le taux de l'État, lui, augmente de 0,9 %.

- Les 4 taxes sont adoptées à la majorité.

Budget primitif communal 2015

Le budget primitif est présenté par Sophie Lamarre et Christian Pérut qui expliquent ce que représente chaque poste.

Section de Fonctionnement

Dépenses	853 154,56 €
Recettes	853 154,56 €

Section d'Investissement

Dépenses	657 640,85 €
Recettes	657 640,85 €

Maison rue Dantale

M. le maire informe que la maison de la maternelle louée depuis plusieurs années à l'ex directeur des écoles ne le sera plus. Il explique que sa réhabilitation et la mise aux normes nécessitent de nombreux travaux estimés à 24 131 €, voire plus, et qu'avec un loyer de 237 €, pour 200 m², la commune ne rentrera jamais dans ses frais dans un délai raisonnable. Ce loyer très bas ne pourrait être réajusté en une seule fois à sa juste valeur.

Alain Sautillet fait l'historique de la procédure concernant le paiement des loyers du personnel enseignant lorsqu'il était obligatoire de les loger. Il reproche au conseil municipal de vouloir installer des bureaux pour les adjoints dans cette maison.

Il lui est répondu que c'est faux et qu'il affirme une chose qui n'a jamais été évoquée, la future destination de cette maison n'étant pas décidée.

Vente maison rue de la Tour

Alain Sautillet dit que la commune aurait pu éviter des dépenses supplémentaires en achetant la propriété plus tôt au vendeur.

M. le maire explique que la maison ne se vendait pas, vu son prix trop élevé, et que, pour cette raison, le vendeur l'avait mise en agence. Il n'était donc plus possible de l'acheter directement au propriétaire, puisqu'un compromis de vente avait été signé après baisse du prix. La mairie a fait jouer son droit de préemption, avec des frais d'agence à payer.

M. le maire propose de passer au vote du budget.

Alain Sautillet annonce que les élus de l'opposition refusent de le voter n'ayant pas reçu certains documents demandés : bilan des rythmes scolaires et de la salle de restauration ; vente de la maison rue de la Tour.

Réponse : il n'est pas judicieux de donner des documents dont les derniers chiffres ne sont pas encore connus (salle de restauration).

- Le budget primitif communal 2015 est adopté par 12 voix pour et 3 contre.

Baisse des dotations

M. le maire informe que, pour notre commune, la baisse des dotations de l'État, pour 2015, s'élève à 17 649 € (par rapport à 2013).

Subventions aux associations

M. le maire énonce les noms des 23 associations qui reçoivent une subvention municipale, pour un total de 11 032 €.

Convention avec les Francas

M. le maire demande l'autorisation de signer la convention avec l'Association des Francas de l'Aisne, à qui la commune a confié l'organisation et la gestion du centre de loisirs pour les vacances d'hiver et de printemps.

- Le conseil municipal autorise la signature de la convention par 12 voix pour et 3 abstentions.

Arrêté pour divagation des animaux

M. le maire informe qu'il prendra un arrêté afin que la commune soit remboursée des frais de fourrière par les propriétaires des chiens qui divagent sur la voie publique et qui sont conduits à la SPA.

- Le conseil municipal approuve cet arrêté à l'unanimité.

Questions diverses

Rats rue Mahieux

Martine Bauchet fait part qu'une habitante de la rue Mahieux leur a signalé la présence de rats dans une maison voisine inhabitée.

Monique Ferré répond que cette personne est informée que les propriétaires de ladite maison ont été avertis.

Élections

Alain Sautillet distribue un texte demandant l'opinion des élus sur les résultats des élections départementales.

M. le maire rappelle que le conseil municipal n'est pas une tribune politique et qu'aucune réponse ne sera faite.

19 h 50, la séance est levée.